COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2019 N°59/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE PREMIER JUILLET.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, M. SELVE, B. ZANNI

<u>PROCURATIONS</u>: J. CHAÏB à E. BARET, S. KOENIG à S. CHABANY, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, D. SANCHEZ à M. SELVE

EXCUSE: A. VITINGER,

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard ZANNI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FONCIER - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MADAME EVELYNE TOFOLI ET MONSIEUR FRANÇOIS LAMBERT

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'intérêt pour la Commune d'acquérir les parcelles suivantes situées au 102 Route de Saint Georges de Commiers et aux lieux dits Les Grosses Isles et La Melle et Le Pré du Seigneur :

- La parcelle AL 006 d'une surface de 291M² comportant un bâtiment à usage de grange.
- Les parcelles AL 007 et AL 008 totalisant 1174M² de surface.

La totalité de ces parcelles sont acquises pour un montant de 88 000 euros.

-Les parcelles correspondant à de la prairie cadastrées Al 010, Al 011, Al 012 et Al 013 (7 003M²). Ces parcelles sont acquises pour un montant de 2 100 euros.

Ces parcelles sont acquises dans le cadre de réserves foncières.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (J.M. GRENIER, N. MOLLARD, B. PERRIER et M. RIOU)

DECIDE que la Commune se porte acquéreur des parcelles précitées, appartenant actuellement à l'indivision TOFFOLI / LAMBERT,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et notamment l'acte de vente correspondant.

DIT que les frais notariés seront supportés par la Commune

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 8/7/19 =

ID: 038-213800717-20190701-D190701_5-DI

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 2 juillet 2019

Le Maire, Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 8/7/19 ID: 038-213800717-20190701-D190701 5-DE

Année de MAJ:

2017

Département :

38 071

Commune:

LISTE DE PARCELLES

Parcelle	Adresse	В	Pos	Surface	Compte
A10010	LES GROSSES ISLES	+		623	B00383
A10011	LES GROSSES ISLES			3929	B00383
A10012	LES GROSSES ISLES	\Box		1351	B00383
AI0013	LES GROSSES ISLES			1098	B00383
AL0006	0102 RTE DE ST GEORGES DE COMMIERS	x		291	B00383
AL0007	LA MELLE ET PRE DU SEIGNEU	11	~	514	B00383
AL0008	LA MELLE ET PRE DU SEIGNEU			659	B00383

Nombre de parcelles :

7

Surface totale :

8465

fin de la liste des parcelles



